



HAL
open science

Les caves coopératives : l'affirmation d'un patrimoine régional pour le XXI^e siècle

Jean-Marc Touzard, . Conseil Régional Du Languedoc Roussillon

► To cite this version:

Jean-Marc Touzard, . Conseil Régional Du Languedoc Roussillon. Les caves coopératives : l'affirmation d'un patrimoine régional pour le XXI^e siècle. Caves : Coopératives en Languedoc Roussillon, Lieux Dits, 255 p., 2010, 978-2-914-528-80-1. hal-02824618

HAL Id: hal-02824618

<https://hal.inrae.fr/hal-02824618v1>

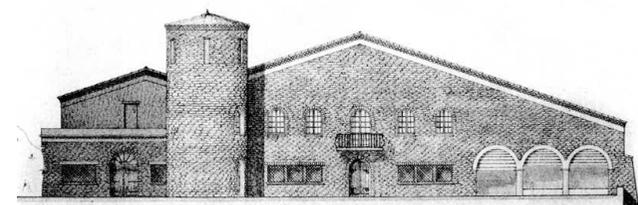
Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES CAVES COOPÉRATIVES :

l'affirmation d'un patrimoine régional pour le XXI^e siècle



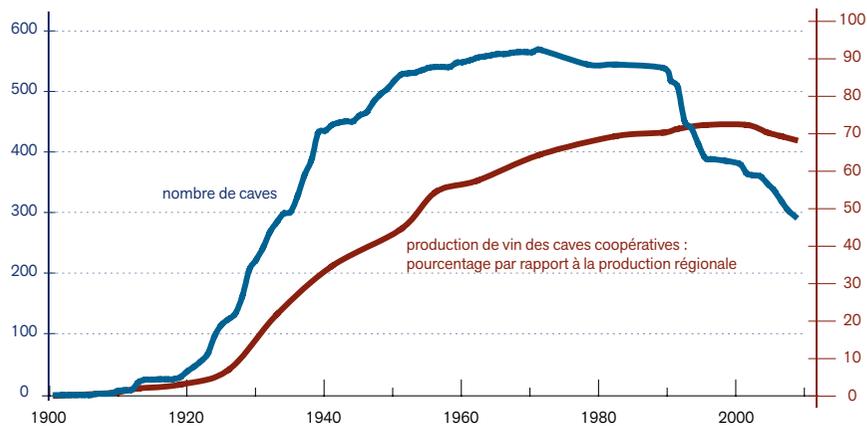
Témoins d'un temps encore proche où la vie de la région s'organisait autour d'une viticulture villageoise, les bâtiments originels des caves coopératives sont pris dans la tourmente de la reconversion viticole et de la croissance urbaine régionale. Au sein des conseils d'administration des coopératives ou des conseils municipaux, le devenir de ces bâtiments est en effet l'objet de débats récurrents, parfois vifs : pour certains ils sont avant tout inadaptés aux évolutions technologiques actuelles et doivent être remplacés pour produire de nouveaux vins ; pour d'autres, leur localisation sur un terrain proche de l'ancien village est une aubaine pour engager une opération immobilière ; pour d'autres encore, le bâtiment imposant de la « coopé » symbolise une identité professionnelle ou locale et doit être préservé à tout prix ; pour d'autres enfin, il s'agit d'une ressource pour un nouveau projet individuel ou collectif, parfois sans aucun rapport avec le vin. Conserver, aménager, transformer, détruire, désaffecter, réaffecter... Les options pour ces bâtiments sont ouvertes et leurs enjeux sont renforcés par une nouvelle vague de fusions entre coopératives. C'est en fait le statut même de ces bâtiments qui fait débat : simple local technique ou patrimoine communal ? Bien privé ou bien collectif ? Dans un tel contexte, l'inventaire réalisé par le service du Patrimoine de la Région apporte une base de connaissances précieuse pour garder les traces de bâtiments disparus ou qui risquent de disparaître, mais aussi pour infléchir les décisions stratégiques des coopératives en cherchant à maintenir, sous différentes formes possibles, une mémoire encore présente dans plus de 400 villages de la région. Dans ce sens, l'acte mémoriel de cet ouvrage est aussi un acte politique. La description architecturale doit alors être complétée par une analyse de l'évolution des usages de ces bâtiments et des dynamiques économiques et sociales qui les conservent, transforment ou détruisent.

Les caves coopératives face à la reconversion du vignoble méridional

L'héritage de la production de vin de masse

Jusqu'à la fin des années 1970, la construction d'une cave coopérative s'inscrit généralement dans un modèle de développement qui vise à augmenter le volume de production d'un vin de table vendu en vrac. Dans cette logique productiviste, poussée par l'augmentation des rendements viticoles, le regroupement de petits producteurs en coopérative permet de bénéficier d'économies d'échelle, par une baisse des coûts unitaires de vinification et un renforcement du pouvoir de marché vis-à-vis des négociants. Les bâtiments des coopératives doivent alors répondre à trois objectifs importants : minimiser les coûts de transport (localisation à l'entrée de village, près d'une route importante, du chemin de fer), augmenter la capacité des cuves et du stockage annuel, rationaliser l'espace pour gérer au mieux l'afflux croissant des vendanges. La dimension du bâtiment, son nom et certains choix architecturaux expriment aussi des enjeux plus politiques et symboliques, une volonté d'émancipation et d'affirmation collective des coopérateurs vis-à-vis des grands domaines et des communautés viticoles des villages voisins⁴⁷⁴. En 1975, ce modèle de développement d'une viticulture de masse atteint à son apogée. Les 535 caves coopératives vinifient alors plus des deux tiers de la production régionale de vin et sont devenues la base d'un puissant mouvement social (voir schéma).

Évolution des caves coopératives en Languedoc-Roussillon



La redéfinition des stratégies des coopératives

Mais à partir du milieu des années 1970, le contexte économique et politique se modifie radicalement, poussant les viticulteurs à se révolter puis à se reconvertir, amenant à réviser les caractéristiques attendues pour les bâtiments des coopératives. La baisse de la consommation française de vin de table, l'ouverture européenne puis mondiale des espaces économiques et politiques vont toucher de plein fouet la viticulture du Midi. Malgré

les distillations croissantes, le prix du vin de table baisse de manière inexorable en franc constant. Après les manifestations tragiques de Montredon (1976) et la révision de la politique viticole, viticulteurs et coopératives doivent faire des choix stratégiques : se retirer (arrachage définitif du vignoble), résister (maintien sur les marchés du vin de table en limitant les investissements), ou innover pour faire des vins de qualité. Engagées dès les années 1970 sur les coteaux, puis étendues à la plaine viticole, les stratégies de reconversion vers la qualité deviennent progressivement dominantes, appuyées par les incitations publiques (aides à la plantation ou aux investissements). En 2001, seulement 10 % des coopératives ont encore le profil technologique des entreprises de vin de table des années 1970 et la majorité d'entre elles sont engagées dans des programmes importants d'investissement⁴⁷⁵. L'innovation est alors systémique. Elle suppose des changements progressifs au niveau de chaque étape de la chaîne de production, depuis l'encépagement et la conduite du vignoble, jusqu'à la commercialisation des nouveaux vins, en passant bien sûr par une réorganisation de la vinification et du stockage dans la cave coopérative. Face aux évolutions des marchés du vin et aux transformations de l'économie régionale, l'affirmation des stratégies innovantes va engendrer de nouvelles contraintes et opportunités pour les bâtiments des coopératives.

L'arrêt de la course au volume

Tout d'abord, l'arrachage définitif de 160 000 ha de vigne entre 1980 et 2008 et la diminution des rendements entraînent une baisse très importante de la production régionale de vin en volume, de 30 millions d'hl en 1981 à moins de 13 en 2008. Cette baisse impose un arrêt de la course au volume dans les coopératives qui se retrouvent avec des cuves désaffectées. En 1998 la centaine de coopératives de l'Hérault a ainsi une capacité de stockage supérieure de 40 % à sa production⁴⁷⁶. Dans les communes les plus touchées par l'arrachage, la chute de production se traduit par une hausse des coûts unitaires de vinification et une réduction des capacités d'investissements collectifs. L'absorption ou la fusion entre coopératives devient alors souvent une nécessité. En 2009, près de la moitié des caves coopératives ont ainsi juridiquement disparu, en deux vagues répondant aux deux périodes d'arrachage (voir schéma). Les nouvelles coopératives issues de ces regroupements deviennent propriétaires de plusieurs caves sur des sites plus ou moins proches. Au sein du conseil d'administration, l'évolution de l'activité sur chaque site est alors l'enjeu de négociations entre viticulteurs des différents villages concernés.

De nouvelles contraintes techniques pour les caves

Au-delà de la baisse des volumes, la reconversion viticole est bien sûr une révolution technique et commerciale qui modifie l'organisation des activités et les équipements au sein des coopératives. Pour produire des vins de qualité (vins ADC, vins de cépage, vins de pays différenciés) de nouveaux principes s'imposent : séparer les raisins, les processus de vinification, les cuvées, les vins ; mieux contrôler les processus techniques au niveau des températures, des caractéristiques biochimiques des moûts et vins, de leur environnement sanitaire, de leur traçabilité ; allonger les opérations notamment en développant l'élevage et les démarches commerciales (ventes directes, contrats, marques, promotions...). Les bâtiments initiaux apparaissent alors mal adaptés à ces nouveaux enjeux techniques : les cuves en béton deviennent obsolètes et encombrantes pour les nouvelles installations ; les bâtiments doivent être isolés et s'avèrent difficiles à mettre aux normes imposées par les démarches de certification qualité ; l'espace dédié à l'accueil et à la « buvette » des adhérents est peu commode pour implanter un caveau devant accueillir un nombre croissant de clients... Les aménagements envisagés sont généralement coûteux et parfois impossibles à réaliser lorsque la structure même du bâtiment repose sur les cuves en béton.

Construire une nouvelle image pour les vins

Mais la reconversion qualitative n'est pas seulement une question technique et économique. Elle suppose aussi de construire une nouvelle image des vins, en leur associant un ensemble de ressources locales : paysages, récits et traces matérielles de l'histoire, savoir-faire, événements culturels, gastronomie, services touristiques... La combinaison de ces ressources permet de différencier les vins de la coopérative et de créer un imaginaire influençant les préférences des consommateurs. Ces ressources ne sont pas données et demandent aux viticulteurs un investissement important en termes de connaissance, de préservation et de négociation ou de coordination avec d'autres acteurs locaux... Dans ce processus de construction d'image, les regards portés sur les anciens bâtiments des coopératives sont alors ambivalents : ils évoquent la période d'une « viticulture industrielle » dont on veut effacer l'image négative, mais ils sont aussi les vestiges d'une histoire régionale forte en y intégrant des valeurs de solidarité sociale auxquelles peuvent être sensibles les consommateurs⁴⁹. Le statut de la « vieille cave » est alors objet de controverses entre la vision d'un simple local technique issu d'un passé que l'on veut oublier ou cacher, et les tentatives pour l'associer aux attributs symboliques de la qualité des nouveaux vins.

Les pressions du développement régional

Enfin, les évolutions démographiques et économiques régionales se combinent aux enjeux de la reconversion viticole pour exercer de nouvelles contraintes ou opportunités sur les bâtiments des caves coopératives. Avec la plus forte croissance démographique de France métropolitaine, le Languedoc-Roussillon est marqué par une urbanisation qui se déploie en plaine et de manière concentrique à partir de ses villes et villages, là précisément où sont localisées la majorité des caves coopératives. Nombre d'entre elles se trouvent alors insérées dans des quartiers résidentiels et les conflits de voisinage apparaissent avec les nouveaux résidents, étrangers au monde de la vigne, notamment lors des vendanges. Le terrain de la coopérative prend aussi une valeur importante, rendant difficile son extension et suscitant des convoitises. En même temps, les nouveaux Languedociens cherchent à s'enraciner, à découvrir dans leur nouveau territoire les traces de son histoire et ses produits identitaires. Paradoxalement, parce que justement ils n'ont pas de lien avec la viticulture locale, ces nouveaux venus peuvent aussi accorder une valeur symbolique à des bâtiments qui constituent un trait singulier, repérable dans chaque village au passé viticole... Accompagnant la croissance résidentielle, le développement du tourisme marque également l'économie régionale. Il constitue une opportunité pour renforcer les ventes directes de vin et donner, éventuellement, un nouveau rôle plus commercial aux anciens bâtiments des coopératives.

Aménagements, démolitions ou reconversions des bâtiments

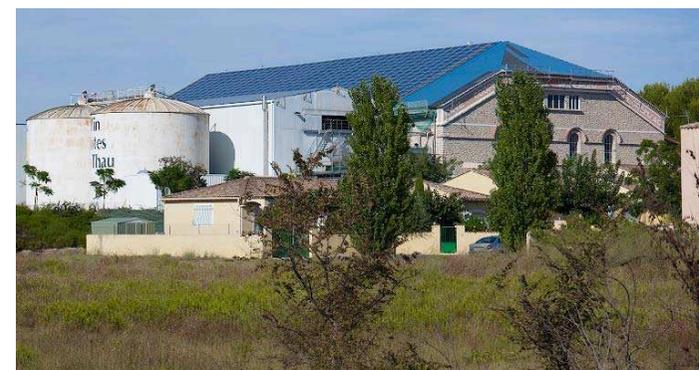
Dans ce contexte de reconversion viticole difficile et de boom démographique régional, le devenir des bâtiments originels des caves coopératives se décline selon quatre orientations, offrant chacune des options plus ou moins innovantes ou réussies : le maintien comme actif d'une entreprise coopérative, avec des aménagements plus ou moins importants ; la destruction généralement en vue d'une opération immobilière ; la vente avec maintien d'une activité vinicole en dehors de l'entreprise coopérative ; la vente et réhabilitation pour un usage non vinicole, public ou privé.

Le maintien de la coopérative dans le bâtiment original

En 2009, la majorité des bâtiments fondateurs des coopératives participent encore aux activités viticoles de l'entreprise, mais avec une diversité de fonctions et d'importance :

- Dans le prolongement des évolutions antérieures, des coopératives ont conservé le bâtiment initial comme espace central dans lequel se réalisent les opérations de collecte du raisin, de vinification, de stockage, d'administration, de vente... Il a pu être aménagé et a généralement été étendu par adjonction de cuves externes, extension et division du quai d'apport, construction de bâtiments annexes destinés à une fonction technique ou commerciale. Ces aménagements permettent de conserver une forme regroupée. Ils sont plutôt le fait de coopératives de taille modeste et de construction relativement récente, à l'image de celle de Montpeyroux [34], mais concerne aussi des coopératives plus importantes comme à Duveillan (photo p. 208) ou de Pignan dans l'Hérault.
- Dans d'autres coopératives cette évolution s'organise de manière plus éclatée, avec la construction à différentes époques de bâtiments disposés autour d'une place centrale. La cave initiale n'est alors plus qu'un élément au sein d'un archipel de bâtiments sur un même site. Elle peut continuer à abriter une partie des opérations de collecte et vinification, mais elle est souvent cantonnée à des activités d'administration, de vente ou de stockage, sans oublier le logement éventuel d'un salarié. Deux évolutions se dessinent alors : soit l'aggrégation de bâtiments conduit à marginaliser le corps d'origine, qui devient embarrassant et reste entretenu à minima, soit ce bâtiment est restauré, au moins partiellement, et mis en valeur en conservant ou retrouvant une dimension symbolique importante. C'est par exemple le choix fait à Pomérols [34] en maintenant un fronton coloré au-dessus du caveau dans un ensemble de bâtiments techniques récents. Dans la cave voisine de Florensac, l'ancien bâtiment a été doté d'une couverture photovoltaïque (fig. 266), lui redonnant une valeur au regard des enjeux du développement durable et au sein d'un complexe œnotouristique (Vinopolis). À Maury [66], la démarche est plus poussée : le bâtiment original (1910) a été délogé en démolissant les annexes construites après 1948, puis mis en valeur comme caveau au sein d'un ensemble dédié au développement œnotouristique du village.
- Dans le cas de fusions, les bâtiments des caves regroupées ne sont plus que des sites particuliers au sein d'une même entité juridique, technique et économique. Les évolutions sont variables selon les choix de spécialisation pour chaque site, mais aussi selon l'importance de l'activité viticole locale ou les équilibres politiques au sein de la coopérative. Si le site est retenu comme siège social, le bâtiment peut être réhabilité pour accueillir les fonctions administratives et commerciales ou jouer un rôle de lieu de mémoire, à l'image de la cave de Maraussan pour les Vignerons du Pays d'Ensérune. Lorsque le site est confirmé dans des fonctions techniques ou apparaît favorable au développement d'un caveau [axe routier, zone urbaine ou touristique], les bâtiments suivent les évolutions décrites précédemment. Mais dans de nombreux cas, le site est progressivement désaffecté. Il peut rester un point de collecte pour les vendanges, le raisin stocké dans des bennes réfrigérées étant vinifié sur un autre site. Le bâtiment conserve alors un rôle secondaire de stockage, de logement ou de caveau temporaire, mais il ne fait plus l'objet d'investissement et tend à se dégrader.

fig. 266 – Cave coopérative de Florensac (34). Couverture photovoltaïque installée en 2009 sur la cave construite par Brès en 1934.



La démolition comme nécessité technique ou projet immobilier

Encore marginales à la fin des années 1990, les démolitions des bâtiments anciens des coopératives se sont multipliées depuis. Si elles sont parfois justifiées par des raisons techniques ou de sécurité, elles sont surtout motivées par la vente du terrain, dont la valeur en zone périurbaine finit par dépasser le coût de démolition du bâtiment et de ses cuves. Il s'agit alors d'une opération immobilière dans laquelle interviennent l'entreprise coopérative [souvent fusionnée], la commune, des acquéreurs privés ou publics, des prestataires techniques (fig. 267). Plusieurs cas de figure peuvent être distingués, selon le devenir du terrain et surtout la place qu'occupe chaque intervenant dans le montage du projet.

Dans la plupart des cas, le terrain est vendu à des opérateurs privés pour la construction de logements, éventuellement associés à des locaux professionnels ou commerciaux.

C'est le cas à Fabrègues, Gigean, Saint-Jean-de-Védas ou Marsillargues dans l'Hérault, à Junas ou Saint-Césaire-lès-Nîmes dans le Gard, à Saint-Cyprien ou Saint-Nazaire dans les Pyrénées-Orientales, et en projet en 2009 à Narbonne ou Carcassonne dans l'Aude... Des constructions à vocation collective sont aussi réalisées, comme à Cournonsec (maison de retraite) ou Castries (médiathèque). La localisation et l'extension importante du terrain conduisent en fait à un projet combinant souvent usage privé et collectif (Gigean ou Marsillargues par exemple). Dans quasiment tous les cas, l'implication de la commune est décisive, non seulement par sa gestion des plans d'urbanisme et des permis de construire, mais aussi parce qu'elle peut jouer un rôle d'acquéreur intermédiaire. Si les conseils municipaux justifient cet achat par un intérêt public [maîtrise foncière, voirie...] ou financier, ils sont aussi traversés par des débats où la dimension collective et historique de la cave coopérative est mise en avant.

Dans plusieurs projets, vente et démolition du bâtiment sont avant tout motivées par une stratégie de développement de la société coopérative elle-même. À Celleneuve (quartier de Montpellier dont la coopérative a été absorbée en 1980 par celle de Saint-Georges-d'Orques) la démolition du bâtiment de 1938 (fig. 268) et la vente d'une partie du terrain pour un projet immobilier ont permis de financer la



fig. 267 — Cave coopérative de Dions (30) : Saint-Père, architecte, 1929. Démolition de la cave en 2008 (photo. J.-L. Vayssettes).



fig. 269 — La cave de Celleneuve en cours de démolition. Seul le caveau moderne (à droite) sera conservé (photo. F. Mazerand).



fig. 268 — Vue de la façade principale de la cave de Montpellier – Celleneuve (Brès, 1938) (photo. T. Lochard)

construction d'un nouveau caveau sur le site même (fig. 269). À Gigean, la vente du terrain a joué un rôle clé dans le financement d'une nouvelle cave plus fonctionnelle, construite quelques kilomètres plus loin, dans un secteur où le prix du foncier est beaucoup plus faible. Négocier le maintien d'un caveau ou financer une délocalisation sont des options régulièrement évoquées dans les conseils d'administration des coopératives périurbaines [par exemple à Narbonne ou Béziers en 2008]. Enfin, la démolition est même parfois justifiée pour des raisons... de protection du patrimoine. À Aigues-Mortes, la cave construite en 1913 (sans permis de construire) au sud des remparts a été démolie en 2007, dans le cadre d'un projet de remise en perspective du site médiéval. Après de nombreuses années de négociation avec les viticulteurs, la cave « des remparts » [évoquant l'architecture d'une église fortifiée] s'est donc effacée devant un monument classé et plus prestigieux qu'elle (fig. 270). Les démolitions des caves coopératives cachent donc des histoires différentes, plus ou moins longues, avec des périodes variables de désaffection et d'attente, des hésitations face à des alternatives de conservation, des contestations en raison d'un attachement au bâtiment ou d'un refus du projet immobilier. Pour autant la démolition ne correspond pas toujours à une disparition totale. Des vestiges peuvent être préservés, mais surtout les constructions ou aménagements gardent souvent un nom qui évoque la cave coopérative [par exemple résidence le Clos des Vignerons à Fabrègues].



fig. 270 — La cave d'Aigues-Mortes, construite par Paul en 1913, devant les remparts classés, a été démolie en 2007 (photo A. Brugérolle).

Ventes et réhabilitations pour des projets privés autour du vin

Le devenir des bâtiments originels des coopératives ne se joue pas seulement entre l'adaptation aux nouvelles activités de l'entreprise ou la démolition. Dans plusieurs communes, ils conservent un usage vinicole, en sortant d'une propriété et gestion coopérative. Il ne s'agit pas réellement d'une « privatisation » de la coopérative, qui supposerait sa transformation juridique en société de droit commun, mais de la vente [ou quelque fois location] de l'un de ses bâtiments à un ou plusieurs viticulteurs. L'un des premiers exemples concerne la cave de Domessargues [30], repris en 1996 par le domaine du Mas Floutier, et présenté [abusivement] par son acquéreur comme la « première privatisation d'une cave coopérative en Languedoc ». Des opérations plus récentes ont été médiatisées comme l'acquisition de la cave de Saint-Arnac [66] par la famille

Parcé (domaine La Rectorie), de celle de Collorgues (30) par Michel Hermet (Chais Michel, fig. 271) ou de Montner (66) par Bernard Magrez et Gérard Depardieu (pour une partie seulement du bâtiment). Dans ces cas le bâtiment est réaménagé pour conserver une activité de vinification ou d'élevage, mais aussi pour en faire une vitrine du domaine et développer l'accueil. À Aubais (30), l'achat en 2003 de l'ancienne coopérative par Mark Haynes (britannique devenu vigneron) permet la dégustation et la vente des vins du domaine, mais surtout le développement de nouvelles activités associant vin, gastronomie et culture : bar à vins et tapas, expositions, soirées musicales, restauration, réceptions. À Bélesta (66) le projet conduit par un couple d'architectes associe la promotion des vins du domaine à la construction d'un restaurant et d'un hôtel haut de gamme. L'ancienne cave coopérative devient alors le cadre pour développer un véritable projet énotouristique (fig. 272).

Cette association entre vins, gastronomie et culture peut aussi être conduite sans lien direct avec la production des vins d'un domaine. C'est le cas de plusieurs projets entre Nîmes et Montpellier, où l'arrachage viticole a été important mais où les activités culturelles autour du vin ont été relancées, incitées par la forte croissance démographique locale : à Saint-Just (34), la cave coopérative de 1911 a été restaurée comme galerie



fig. 271 — Vue du Chais Michel, ancienne cave coopérative de Collorgues (30).

fig. 272 — Ancienne cave coopérative de Bélesta (66) en cours de réhabilitation.



d'art et lieu d'évènement culturel, en conservant au delà du nom (La cave) une orientation vinicole. Non loin de là, l'ancienne coopérative de Congénies (30) est devenue un restaurant (Chez Véro) où la dégustation des vins locaux est associée à des spectacles et une programmation musicale dynamique.

Dans ces projets privés, la mémoire d'un usage de l'édifice sous forme coopérative est généralement conservée (dans le nom ou sa présentation touristique) et son architecture est souvent mise en valeur, bénéficiant d'un apport financier et de regards extérieurs. Dans la plupart des cas il s'agit de bâtiments anciens et de dimension relativement modeste, compatible avec un projet individuel.

De nouvelles vie privées ou publiques en dehors du vin

Le bâtiment originel des caves coopératives peut enfin être conservé, restauré ou transformé, pour un usage en dehors du secteur viti-vinicole. Sa localisation et ses caractéristiques architecturales sont en effet aujourd'hui intéressantes pour toute une gamme de projets publics ou privés, du fait de l'évolution des techniques de construction (sciage des cuves en béton, soutènements internes, nouveaux matériaux...) qui autorise une plus grande liberté dans l'aménagement interne. La démolition, même si elle est généralement moins coûteuse, n'est plus présentée comme seule alternative technique.

Lorsqu'elle a été acquise par la commune, l'ancienne cave est souvent proposée comme cadre architectural pour un projet communal et l'accueil de services publics. Les projets se multiplient depuis une dizaine d'années et des réalisations commencent à être médiatisées : espace multimédia réalisé en 2006 dans l'ancienne distillerie coopérative de Bizanet (11), salle polyvalente et des associations en construction depuis 2007 à Beaulieu (34), maison des jeunes et de la culture inaugurée en 2009 à Maugeio (34), en cours de réalisation à Ceyras (34) ou Mudaison (34), envisagées avec un musée à Murviel-lès-Montpellier (34)... À Montpellier, après l'accueil d'artistes jusqu'en 2003, l'ancienne coopérative a été réhabilitée pour abriter des séminaires et les locaux de l'ESCAIA, une école supérieure formant des cadres pour les coopératives agricoles (fig. 273).

fig. 273 — Ancienne cave coopérative Saint-Cléophas à Montpellier (34, Cassan, 1929) : façade du bâtiment construit par les frères Rodier en 1946.



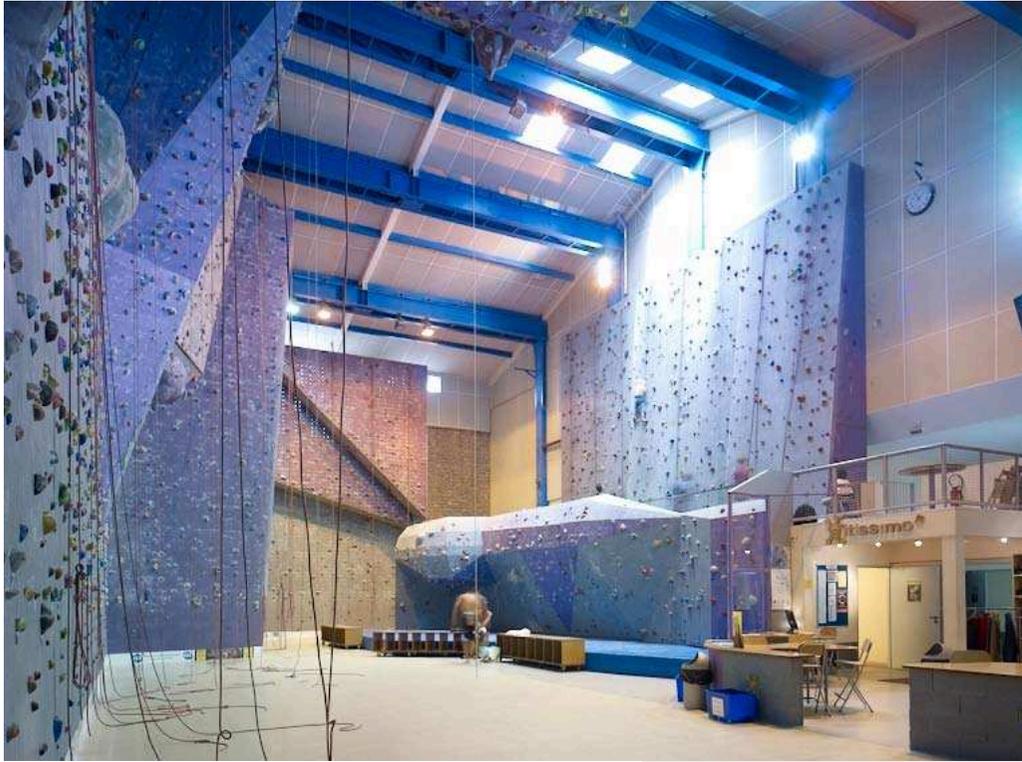


fig. 275 – Mur d'escalade installé dans l'ancien hall de la cave coopérative de Grabels (34, J. Rouquier, 1949).

Dans la station thermale d'Allègre-les-Fumades (30), c'est même l'ensemble des services publics locaux qui sont réunis depuis 2005 dans l'ancienne coopérative, devenue la Maison de l'eau : mairie, office du tourisme, bibliothèque, salles de spectacles, etc. (fig. 274). Cette utilisation publique peut aussi être dédiée au sport, à l'image de l'ancienne cave de Grabels (34) reconnue au niveau national pour son mur d'escalade. L'élévation importante de la façade du bâtiment a été utilisée de manière originale, tout comme les plafonds et les structures de cuves en béton (fig. 275). Une partie du bâtiment sert aussi pour la police municipale, la crèche, des associations. La place entourant la coopérative accueille le marché hebdomadaire ou les jeux de boule : c'est l'ensemble de la coopérative et de son espace qui ont retrouvé un rôle important dans la vie de ce village. Mais l'acquisition de la cave par la commune conduit souvent à une utilisation « provisoire » et moins prestigieuse, avec un aménagement à minima, pour une mise en sécurité : le bâtiment est (en partie) utilisé comme local pour les services techniques de la commune ou pour les associations à Mèze (34), La Calmette (30), Saint-Hilaire-de-Brethmas-la Jasse (30) ou Le Soler (66)... Il sert de point d'information à Saint-Laurent-de-la-Salanque (66) ou héberge de manière provisoire les activités d'un centre de loisirs à Bouzigues (34). À Lagrasse (11) la commune prête l'ancienne cave pour la vente de produits du terroir et à Villerouge-Termenès (11) elle a autorisé l'installation en 2009 d'une boutique paysanne dans une travée, entre les cuves, rappelant l'ambiance des marchés couverts. Le changement d'usage du bâtiment est aussi le fait de projets privés. À Massac (11), l'ancienne coopérative a été transformée en gîtes ruraux, en réutilisant les cuves découpées :



fig. 274 – Maison de l'eau installée dans l'ancienne cave coopérative, Allègre-les-Fumades (30).



fig. 276 – Ancienne cave coopérative de Massac transformée en gîte rural (11, R. Villeneuve ?, 1951).

une pour la cuisine, une pour la salle à manger, la troisième pour le salon, les chambres étant disposées au-dessus (fig. 276). À Espérasa (11) ou Caveirac (30), des logements ont été construits pour la location, nécessitant comme à Massac le percement de fenêtres dans les murs latéraux. À Sommières (30), l'ancienne cave coopérative a été l'objet d'un projet ambitieux pour installer un ensemble de commerces (assurance, banque, fleuriste, boulanger) et de professions libérales (médecin, orthophoniste, infirmière, comptable...). La valeur architecturale du bâtiment se prête aussi à des activités ayant une dimension artistique ou artisanale : exposition et atelier d'art à Alénja (66), édition et imprimerie d'art (Encre et Lumière) à Cannes-et-Clairan (30), exposition et ventes de livres à Montolieu (11) où les cuves ont été transformées de manière originale en bibliothèque.

Les bâtiments anciens des caves coopératives montrent donc une diversité d'usages possibles en dehors du vin, permettant de maintenir au moins partiellement leur architecture originelle. À regarder de près, la rupture avec l'usage viticole n'est en fait pas aussi tranchée. Au-delà du nom, les projets intègrent souvent une évocation de la cave et un point de vente pour les vins des producteurs locaux, comme à Sommières, Mauguio ou Montpellier. La dimension collective reste aussi très présente, traduisant une volonté de maintenir la mémoire d'une coopérative qui jouait un rôle central dans la vie du village.

Vers la reconnaissance d'un patrimoine architectural régional

Suivre le devenir des bâtiments anciens des coopératives révèle donc une diversité de trajectoires et d'usages possibles. Entre les maintenir en l'état, les restaurer, les transformer ou les démolir, les choix semblent souvent difficiles à prendre car le statut de ces édifices est en débat et les contraintes et opportunités locales varient selon leurs caractéristiques architecturales et leur localisation dans les dynamiques d'urbanisation et de reconversion du vignoble. Les trajectoires repérées ne sont pourtant que les prémices d'évolutions plus marquées dont les ampleurs relatives restent incertaines.

Les prémices d'une période critique

De fait, les démolitions (une vingtaine de cas) ou les ventes des bâtiments pour de nouveaux usages viticoles (une quinzaine de projets) ou non viticoles (une trentaine) sont encore limitées en 2009, les situations d'attente, de désaffectation, de fermeture dans les coopératives étant par contre plus nombreuses. Mais les évolutions du contexte viticole et régional à l'origine de ces changements d'usage se poursuivent et vont amplifier ces mouvements : les difficultés de vente des vins du Midi persistent et les conséquences de la nouvelle vague d'arrachage du vignoble commencent tout juste à se faire sentir. Les fusions s'accroissent, amenant les entreprises coopératives à gérer un nombre croissant de sites et de bâtiments plus ou moins fonctionnels en l'état. La croissance urbaine régionale continue malgré la crise économique, amplifiant la pression foncière sur les coopératives. De nouvelles techniques de construction et restauration font leurs preuves, ouvrant toujours plus de perspectives pour réhabiliter les anciennes caves,

en restant ou non dans la coopérative. Les préoccupations sociales liées à l'environnement, à l'éthique et au patrimoine continuent de s'affirmer, suscitant de nouveaux regards et projets sur des bâtiments emblématiques de l'histoire régionale...

Ces évolutions convergent et annoncent une période critique où va se jouer réellement le devenir des anciennes caves coopératives. Solutions plus « faciles » et généralement moins coûteuses, les démolitions vont-elles se généraliser ? Face à des contraintes accrues de sécurité et des besoins de trésorerie, les nouvelles entreprises coopératives peuvent-elles continuer à gérer un patrimoine immobilier vieillissant sur plusieurs sites ? Les projets alternatifs trouveront-ils un appui politique et financier suffisant pour préserver les bâtiments les plus intéressants, quitte à en transformer parfois la structure ? Au-delà de questions techniques et financières, l'affirmation relative de chaque voie décrite précédemment va aussi dépendre de choix collectifs et politiques reconnaissant – ou non – la valeur historique et symbolique de ces bâtiments, c'est-à-dire leur caractère de patrimoine.

L'affirmation hésitante et controversée d'un patrimoine local

C'est tout d'abord à l'échelle locale que se joue la reconnaissance possible des anciennes caves coopératives comme patrimoine architectural. Les comptes rendus de conseils municipaux ou de conseils d'administration de coopératives, les positions exprimées dans la presse locale ou sur des blogs témoignent d'une multiplication des débats concernant ces bâtiments. Ils impliquent un nombre croissant d'acteurs en dehors même de la coopérative et du conseil municipal, notamment des associations, parfois spécialement constituées pour « préserver l'ancienne coopérative » ou promouvoir un projet alternatif à sa démolition (par exemple à Saint-Césaire, Carcassonne, Villeneuve-Termenès, Calvisson, Ceyras...). Dans ces débats sont avancés des aspects positifs qui peuvent se renforcer : l'élevation souvent imposante du bâtiment et parfois ses caractéristiques esthétiques ou architecturales (murs en pierre, frises, frontons) ; l'évocation d'une activité viticole même si elle est devenue marginale localement ; la référence (souvent mythifiée) à la coopérative comme manière de produire, vendre et vivre ensemble à l'échelle d'un village ; le souvenir d'une tranche de l'histoire locale, associée à des récits qui ont marqué la vie publique et quotidienne... Ces arguments sont confrontés aux évaluations techniques et financières, à la prise en compte de nuisances, aux questions de sécurité, comme aux différentes opportunités immobilières et aux projets individuels ou collectifs qui logent cet espace (fig. 277). La reconnaissance comme patrimoine de ces bâtiments « industriels » encore relativement récents et hétérogènes n'est donc pas établie. Elle suppose localement la construction d'une représentation commune mettant en avant leur valeur comme ressource collective et comme marqueur de l'histoire du lieu. C'est un processus politique qui passe par la résolution de controverses et repose sur différentes coalitions locales d'acteurs, rapprochant souvent une partie des familles viticoles et des nouveaux résidents impliqués dans la vie publique locale ou défendant des intérêts spécifiques (voisinage, demande d'activités culturelles, de logements...). Dans la majorité des communes ce processus reste encore lié aux projets des viticulteurs et de leur entreprise coopérative fusionnée, reconnaissant ou non l'enjeu de valoriser ses bâtiments origi-

fig.277 — Ancienne cave coopérative de Gigean démolie en 2008 (34, J. Rouquier, 1939).



nels pour renforcer le lien du vin au lieu et à son histoire, et pouvant ou non faire face au coût de nouveaux investissements dans ces bâtiments. Dans un nombre croissant de cas, la commune a le jeu en main et mène le débat public sur l'avenir de la cave. La plupart des projets récents voient aussi l'intervention décisive d'une communauté de communes ou d'agglomération (par exemple pour Montpellier et Nîmes). C'est une échelle territoriale où l'action politique locale se trouve souvent plus en cohérence avec la stratégie des nouvelles coopératives multisites.

Le développement d'actions à l'échelle régionale

Ces processus d'affirmation des caves coopératives comme patrimoine ne se jouent pas seulement à l'échelle locale. Ils se construisent aussi avec des entreprises et des institutions publiques ou professionnelles dont l'action se déploie aux niveaux départemental et régional. Celles-ci peuvent s'impliquer de différentes manières pour infléchir les options prises par les acteurs locaux :

La connaissance architecturale et historique des bâtiments des coopératives est évidemment fondamentale pour établir une mémoire collective et nourrir des comparaisons fructueuses. Partiellement engagés dans les années 1970 à travers les travaux d'inventaires du bâti rural, évoqués au cours des années 1980 dans plusieurs fédérations de caves coopératives (photothèque de frontons, données historiques pour la communication), les premiers inventaires architecturaux spécifiques aux caves coopératives ont été réalisés à partir de la fin des années 1990 par la direction régionale des affaires culturelles dans l'Hérault, le CAUE du Gard ou les archives départementales⁴⁷⁸. À travers cet ouvrage, le service du patrimoine de la Région vient donner une nouvelle ampleur à l'établissement d'une telle base de connaissances⁴⁷⁹.

Au-delà de l'inventaire lui-même, ce sont l'édition et la diffusion des informations sur ces caves qui importent en attirant l'attention sur des aspects architecturaux encore peu pris en compte par les acteurs locaux ou les entreprises. À côté d'un descriptif général, cette diffusion doit aussi mettre en avant les arguments favorables au maintien du bâtiment, pointer les expériences abouties ou originales, exposer les enjeux... c'est-à-dire entrer dans les débats politiques qui orientent localement le devenir des caves. L'intégration de ces connaissances doit aussi se faire au niveau de l'expertise et du conseil technique sur l'aménagement des bâtiments. L'Institut coopératif du vin (ICV) propose ainsi des formations sur l'adaptation des caves aux enjeux d'hygiène, de sécurité, de gestion de la qualité ou du développement durable... Mais elle pourrait y associer les enjeux de valorisation du patrimoine. Les CAUE, des architectes privés, des bureaux d'étude et certaines entreprises de construction commencent aussi à mettre en avant leur expérience dans le domaine, montrant comment les nouvelles techniques et matériaux peuvent participer à la préservation des caves anciennes.

Bien sûr, la Région, les Départements, les services de l'État, les programmes européens jouent un rôle important à travers les leviers du cofinancement de projets. Les petites communes ou les coopératives en situation financière difficile ne peuvent en effet supporter à elles seules le coût du maintien d'un bâtiment peu fonctionnel, même s'il est reconnu progressivement comme un élément patrimonial. Sans entrer dans la procédure de protection au titre des Monuments Historiques suivie pour Maraussan, ces soutiens publics concernent de fait la plupart des projets d'aménagement pour un usage viticole (caveaux notamment) ou collectif (bâtiment public, logement social). Ils s'inscrivent dans une diversité de programmes de soutien à la filière viti-vinicole ou au développement local, mais ils pourraient être renforcés et surtout faire l'objet d'un programme régional spécifique, dédié à la réhabilitation des bâtiments originels des caves coopératives.

Enfin, au-delà d'un inventaire, des conseils ou des soutiens financiers, l'enjeu aujourd'hui est d'organiser une valorisation œnologique innovante des caves coopératives. La promotion d'un circuit, physique et virtuel, permettant de découvrir la diversité des architectures et des usages actuels de leurs bâtiments originels peut compléter judicieusement les produits touristiques existants ou la promotion du vin réalisée sous la bannière « Sud de France ». Une telle démarche existe déjà en Catalogne à travers les circuits culturels et gastronomiques des *Catedrals del Vi* reconnus par la Generalitat comme patrimoine contemporain (en particulier les ouvrages de César Martinell). Des initiatives associant les coopératives à des routes des vins et du patrimoine sont aussi repérables dans d'autres régions viticoles, notamment en Italie et en Allemagne⁴⁸⁰. En Languedoc-Roussillon, si les caves coopératives n'ont pas forcément tout le cachet architectural de leurs voisins catalanes, elles sont un trait commun de l'histoire régionale et sont progressivement reconnues comme composante de son patrimoine. Le maillage territorial qu'elles constituent dans et entre les quatre départements littoraux, la diversité de leurs architectures et de leurs usages actuels ou futurs, leur rapport à une « *boisson de culture* » peuvent faire de ces bâtiments une ressource originale pour contribuer – via les nouvelles formes de tourisme – au développement du Languedoc-Roussillon.

Jean Marc Touzard

Inra, UMR951 Innovation, Montpellier
touzard@supagro.inra.fr